Séance du 01/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 330
Dossier : 180957

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Exonération des tarifs de locations de salles pour l'Association Nouveau Théâtre Beaulieu pour la saison 2018 - 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 21/09/2018
Compte rendu affiché le : 03/10/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 82 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH (Présent de la question 1 à la question 82 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à la question 81 du projet de l'ordre du jour.), M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question 3 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :
Mme Corinne L'HARMET-ODIN (pouvoir à M. Jean-Jacques PAUZON) Mme Raymonde ALLIROT (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) Mme Anne-Françoise VIALLON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Présente à partir de la question 32 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Frédéric DURAND, Présent à partir de la question 62 du projet de l'ordre du jour.) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Pascale MARRON) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON) Mme Maryse BIANCHIN (pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Lionel SAUGUES (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 330
Dossier : 180957

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Exonération des tarifs de locations de salles pour l'Association Nouveau Théâtre Beaulieu pour la saison 2018 - 2019 - Approbation.

□ Rappel et Références :
Les locaux accueillant l'Association Nouveau Théâtre Beaulieu (NTB) ont été détruits par un incendie en juin 2017.

Au lendemain de cet incendie, la collectivité s'était engagée à accueillir gracieusement les activités du NTB relatives à sa saison Jeune Public.

Aussi, la saison dernière, une délibération accordant la gratuité de location de la salle de l'Usine pour un maximum de onze jours et la gratuité pour le théâtre Copeau pour quatre jours a été votée à l'occasion du Conseil Municipal du 27 novembre 2017.

□ Motivation et Opportunité :
Il convient de renouveler cette délibération pour la saison 2018/2019.

Au regard des éléments de programmation qui ont été adressés par le NTB, la Ville de Saint-Etienne est en mesure de proposer différentes salles disponibles susceptibles de pouvoir accueillir l'ensemble de ses activités.

C'est dans ce cadre que l'Usine et le Théâtre Copeau ont été identifiés et proposés pour accueillir les spectacles programmés du NTB qui concerne le public scolaire.

□ Contenu :
L'association du Nouveau Théâtre Beaulieu sollicite à nouveau la Ville de Saint-Etienne pour obtenir l'exonération des tarifs liés à la mise à disposition de la salle de l'Usine située rue Emile Loubet et du Théâtre Copeau.

Concernant le 2ème semestre 2018, il est proposé d'accorder trois mises à disposition gratuites de la salle de l'Usine et cinq au Théâtre Copeau.

Concernant l'année 2019, il est proposé d'accorder également des mises à disposition gratuites de ces deux salles, sous réserve des disponibilités et du planning de location : soit cinq mises à disposition du Théâtre Copeau et dix mises à disposition de la salle de l'Usine. Pour chaque représentation et mise à disposition, une convention avec le NTB devra être approuvée par décision du Maire.

La mise à disposition de la salle de l'Usine correspond au tarif de 300 € TTC par jour, du lundi au samedi. A titre indicatif, la valorisation de l'ensemble des mises à disposition correspond à un montant total de 3 900 € TTC.

La mise à disposition du Théâtre Copeau, quant à elle, correspond à un tarif forfaitaire à la journée de 1 000 € TTC, pour un tarif de billetterie inférieur ou égal à 14 €. A titre indicatif, la valorisation correspond à un montant total de 10 000 € TTC.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles du sinistre au Nouveau Théâtre Beaulieu, l'exonération peut être prononcée et prolongée pour la saison 2018/2019.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette non perçue : 13 900 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	Recette non perçue : 13 900 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'exonération de tarifs pour la mise à disposition de la salle de l'Usine, rue Emile Loubet, et du Théâtre Copeau pour l'association du Nouveau Théâtre Beaulieu, pour la saison 2018/2019 selon les modalités définies ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Nora BERROUKECHE**